



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du jeudi 16 Juillet 2020

### Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mrs DUFOUR-LORIOLE Yannick et PETERMANN Jean-Louis
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr DELPECH Cyril
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mrs GRIFFE Paul – BOUISSET Jean-Pierre – RIVES Laurent - FERRER Jean Baptiste - Mme MENNEBOO Françoise
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mrs JIMENEZ Christian – PLAGNES Gilbert
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr CHIFFRE Guy – Mme RIEUSSEC Sylvette (suppléante)
- Commune de FRAISSE CABARDES : Mr SOUVERAIN Jérôme
- Commune des ILHES CABARDES : Mr FARGUES Jacques – Mme MAILLARD Marina
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE : Mr MAHOUX Marc – Mr LASSALLE Nicolas (suppléant)
- Commune de LACOMBE : Mr SOULIE Benoit - Mr GAUDRIOT Sylvain (suppléant)
- Commune de LAPRADE : Mr ALBERT David - Mr ROLAND Sébastien (suppléant)
- Commune de LASTOURS : Mr BRAIL Max – Mr TEISSIE Jean-Louis (suppléant)
- Commune de LATOURETTE CABARDES : Mr PECH Jean-Claude
- Commune de LES MARTYS : Mr GUITARD André – Mr BONNET Claude (suppléant)
- Commune de MAS-CABARDES : Mr LOPEZ René – Mr AUDARD Dominique (suppléant)
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Mr FERNADEZ Gérard -
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mr GROS Eric
- Commune de ROQUEFERE : Mr BELS Francis
- Commune de SAINT DENIS : Mr LAURENT Michaël – Mme CONSTANSA Chantal – Mr FOLCH Patrick
- Commune de SAISSAC : Mr BETEILLE Eric - Mr HERRERO David - Mr MICHEL Eric – Mr PALAU Marc – Mme FRANCOIS Josette
- Commune de SALSIGNE : Mr BARTHAS Stéphane – Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : Mr CALY Guy
- Commune de VILLARDONNEL : Mr STELLA Luciano – Mr CROS Régis – Mr CONSTANS Damien

Monsieur Le Président ouvre la séance du conseil communautaire.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président déclare le nouveau conseil communautaire installé.

### **Election du Président**

Monsieur Gilbert PLAGNES, doyen d'âge des membres présents préside alors la séance et rappelle les conditions de vote du président. Il s'agit d'un vote au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Monsieur Le Président, demande aux candidats de se manifester.

Monsieur Cyril Delpech est candidat et procède à un discours.

Les membres présents passent au vote.

Le premier tour de scrutin est clos, Monsieur Le Président procède au dépouillement des bulletins et annonce le résultat :

Votants : 37  
Blancs : 2  
Nul : 1  
Suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18  
Cyril DELPECH : 34 voix

Le nombre de bulletins exprimés étant de 34, la majorité absolue est de 18.  
Monsieur Cyril DELPECH, ayant atteint la majorité des voix et la majorité absolue, il est déclaré élu Président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire par Le Président Doyen d'âge.  
Monsieur Cyril DELPECH, Président de la CDC de la Montagne Noire remercie l'Assemblée et procède au déroulement de l'ordre du jour.

#### **Fixation du nombre de vice-présidents.**

Comme énoncé dans son discours de candidature, Monsieur Le Président propose de fixer un nombre de vice-présidents à 7, pour qu'ainsi chaque vice-président ait une commission de travail.

VOTE : CONTRE 0                      POUR : 37

#### **Election des Vice-présidents**

Monsieur Le Président procède à l'élection des Vice-présidents et précise que les conditions de l'élection des vice-présidents sont les mêmes que pour le Président.

#### **- 1<sup>er</sup> Vice-président**

Une seule candidature : Mr Eric BETEILLE

Les membres présents passent au vote.

Le premier tour de scrutin est clos, Monsieur Le Président procède au dépouillement des bulletins et annonce le résultat :

Votants : 37  
Blancs : 2  
Nuls : 2  
Suffrages exprimés : 33  
Majorité absolue : 17  
Eric BETEILLE : 33 voix

Le nombre de bulletins exprimés étant de 33, la majorité absolue est donc de 17.  
Monsieur Eric BETEILLE, ayant atteint la majorité des voix et la majorité absolue, est déclaré élu 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

#### **- 2<sup>ème</sup> Vice-président**

Une seule candidature : Mr Jean-Pierre BOUISSET

Les membres présents passent au vote.

Le premier tour de scrutin est clos, Monsieur Le Président procède au dépouillement des bulletins et annonce le résultat :

Votants : 37  
Blancs : 4  
Suffrages exprimés : 33  
Majorité absolue : 17  
Jean-Pierre BOUISSET : 32 voix  
Benoit SOULIE : 1 voix

Le nombre de bulletins exprimés étant de 33, la majorité absolue est donc de 17.  
Monsieur Jean-Pierre BOUISSET, ayant atteint la majorité des voix et la majorité absolue, est déclaré élu 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

#### **- 3<sup>ème</sup> Vice-président**

Une seule candidature : Mme Marie-Hélène BOUR  
Les membres présents passent au vote.

Le premier tour de scrutin est clos, Monsieur Le Président procède au dépouillement des bulletins et annonce le résultat :

Votants : 37  
Blancs : 2  
Nuls : 1  
Suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 17  
Marie-Hélène BOUR: 34 voix

Le nombre de bulletins exprimés étant de 34, la majorité absolue est donc de 18.  
Madame Marie-Hélène BOUR, ayant atteint la majorité des voix et la majorité absolue, est déclarée élue 3<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

#### **- 4<sup>ème</sup> Vice-président**

Une seule candidature : Monsieur Michaël LAURENT

Les membres présents passent au vote.

Le premier tour de scrutin est clos, Monsieur Le Président procède au dépouillement des bulletins et annonce le résultat :

Votants : 37  
Blancs : 3  
Nul : 1  
Suffrages exprimés : 33  
Majorité absolue : 17  
Michaël LAURENT: 32 voix  
Stéphane BARTHAS : 1 voix

Le nombre de bulletins exprimés étant de 37, la majorité absolue est donc de 17.  
Monsieur Michaël LAURENT, ayant atteint la majorité des voix et la majorité absolue, est déclaré élu 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

### **- 5<sup>ème</sup> Vice-président**

Une seule candidature : Mr Luciano STELLA

Le premier tour de scrutin est clos, Monsieur Le Président procède au dépouillement des bulletins et annonce le résultat :

Votants : 37  
Blanc : 1  
Suffrage exprimé : 36  
Majorité absolue : 19  
Luciano STELLA : 36 voix

Le nombre de bulletins exprimés étant de 36, la majorité absolue est donc de 19.  
Monsieur Luciano STELLA, ayant atteint la majorité des voix et la majorité absolue, est déclaré élu 5<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

### **- 6<sup>ème</sup> Vice-président**

Une seule candidature : Mr Max BRAIL

Le premier tour de scrutin est clos, Monsieur Le Président procède au dépouillement des bulletins et annonce le résultat :

Votants : 37  
Blancs : 7  
Suffrage exprimé : 30  
Majorité absolue : 16  
Max BRAIL: 27 voix  
Guy CHIFFRE: 1 voix  
Jean-Louis TEISSIE : 1 voix  
Yannick DUFOUR-LORIOLLE : 1 voix

Le nombre de bulletins exprimés étant de 30, la majorité absolue est donc de 16.  
Monsieur Max BRAIL, ayant atteint la majorité des voix et la majorité absolue, est déclaré élu 6<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

### **- 7<sup>ème</sup> Vice-président**

Une seule candidature : Mr Paul GRIFFE

Le premier tour de scrutin est clos, Monsieur Le Président procède au dépouillement des bulletins et annonce le résultat :

Votants : 37  
Blanc : 4  
Nuls : 2  
Suffrage exprimé : 31  
Majorité absolue : 16  
Paul GRIFFE : 30 voix  
Françoise MENNEBOO : 1 voix

Le nombre de bulletins exprimés étant de 31, la majorité absolue est donc de 16.  
Monsieur Paul GRIFFE, ayant atteint la majorité des voix et la majorité absolue, est déclaré élu 7<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

## **Election des membres du bureau communautaire**

Monsieur Le Président propose que le bureau soit composé du Président et des 7 des Vice-Présidents soit un total de 7 membres et conformément aux votes précédents fixe la composition du bureau comme suit : Ms DELPECH Cyril, Mr BETEILLE Eric, Mr BOUISSET Jean-Pierre, Mme BOUR Marie-Hélène, Mr LAURENT Michaël, Mr STELLA Luciano, Mr BRAIL Max, Mr GRIFFE Paul.

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION : 0

POUR : 37

## **Lecture de la Charte de l'élu local**

Monsieur le Président rappelle que la loi prévoit que, lors de la première réunion du conseil, le nouveau président donne lecture de la charte de l'élu local et en remet une copie à chaque conseiller.

Ainsi il procède à la lecture de la charte et des dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice du mandat.

## **Constitution des commissions obligatoires et élection de leurs membres**

\* la commission d'appel d'offres (CAO) : doit être obligatoirement composée du Président ou de son représentant et de 5 membres de l'assemblée délibérante et d'autant de suppléants. Les membres sont élus au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur scrutin de liste (pas de panachage possible).

Monsieur Le Président souhaite que les vice-présidents siègent à la commission d'appel d'offres. Une liste est alors proposée :

<b>APPEL D'OFFRES</b>	
<b>CYRIL DELPECH</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
BETEILLE ERIC	BOUR MARIE-HELENE
LAURENT MICHAEL	GRIFFE PAUL
STELLA LUCIANO	GROS ERIC
JEAN-PIERRE BOUISSET	LOPEZ RENE
BRAIL MAX	CONSTANS DAMIEN

N'ayant pas d'autres candidatures Monsieur Le Président propose donc de passer au vote.

Election de cette liste à l'unanimité

\* la commission de délégation de service public et de concession (CDSP) :

Avant de passer au vote, le Président en rappelle les principales caractéristiques : composée du président et de 5 membres titulaires et d'autant de suppléants, cette commission n'attribue pas de contrat. Elle est prévue dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public et est chargée d'analyser les candidatures, les propositions et d'émettre un avis. C'est le conseil communautaire qui attribue le contrat à l'opérateur choisi et autorise la signature. Tout comme la CAO, elle peut être composée de membres à voix consultative qui aident à la prise de décisions et ses membres sont élus de la même façon (scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste).

Monsieur Le Président souhaite que les vice-présidents siègent à la commission de délégation de service public et de concession.

Une liste est alors proposée :

<b>APPEL D'OFFRES</b>	
<b>CYRIL DELPECH</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
BETEILLE ERIC	BOUR MARIE-HELENE
LAURENT MICHAEL	GRIFFE PAUL
STELLA LUCIANO	GROS ERIC
JEAN-PIERRE BOUISSET	LOPEZ RENE
BRAIL MAX	CONSTANS DAMIEN

N'ayant pas d'autres candidatures Monsieur Le Président propose donc de passer au vote.

Election de cette liste à l'unanimité.

### **Constitution des commissions thématiques et élection de leurs membres**

Monsieur Le Président propose de constituer 6 commissions thématiques.

- Commission Finances / Personnel
- Commission Développement Economique et Durable / Aménagement de l'espace / Piscine
- Commission Petite Enfance / Enfance Jeunesse
- Commission Ecoles/Alae
- Commission Environnement / Spac
- Commission Tourisme / Culture / Sport

Chaque commission est composée d'un vice-président qui présidera la commission et de membres. Le 7<sup>ème</sup> vice-président sera délégué au CIAS et aura en charge le volet social.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de valider la création de ces commissions.

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION : 0

POUR : 37

Monsieur Le Président demande alors aux vice-présidents et aux conseillers communautaires de se positionner sur les différentes commissions. Il est rappelé que les délégués peuvent participer à différentes commissions et que des conseillers municipaux des communes membres peuvent également y siéger.

De cette façon, la composition des commissions est la suivante :

N'ayant pas d'autres candidatures Monsieur Le Président propose donc de passer au vote.

Election des membres de ces commissions à l'unanimité.

## COMMISSIONS

FINANCES / PERSONNEL	ENVIRONNEMENT / SPANC	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et DURABLE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE / PISCINE	PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE	ECOLE / ALAE	TOURISME / CULTURE / SPORT
BETEILLE ERIC	LUCIANO STELLA	JEAN-PIERRE BOUISSET	BOUR MARIE HELENE	LAURENT MICHAEL	BRAIL MAX
BOUISSET JEAN- PIERRE	RIEUSSEC SYLVETTE	BETEILLE ERIC	BARTHAS STEPHANE	GUITARD ANDRE	TEISSIE JEAN- LOUIS
BELS FRANCIS	ALBERT DAVID	BRAIL MAX	GRIFFE PAUL	FERRER JEAN- BAPTISTE	CROS REGIS
BONNET CLAUDE	AUDARD DOMINIQUE	AUDARD DOMINIQUE	LAURENT MICHAEL	SOULIE BENOIT	DUFOUR- LAURIOLLE YANNICK
CHIFFRE GUY	FOLCH PATRICK	CALY GUY	GAUDRIOT SYLVAIN	ALSINA DOMINIQUE (Caudebronde)	FRANCOIS JOSETTE
CONSTANS DAMIEN	HERRERO DAVID	CHABAUD ROBERT(St Denis)	ROLAND SEBASTIEN	CASSE Sarah (Villanière)	GILBERT PLAGNES
LOPEZ RENE	PETERMANN JEAN- LOUIS	CROS REGIS		FUMEY PASCALE (Saissac)	ROLAND SEBASTIEN
PETERMANN JEAN- LOUIS	RIVES LAURENT	DUFOUR-LORIOLE YANNICK		NAVARRO ELISE (Villardonnell)	GIOVANNANGELLI MARIE-LAURE (CUXAC)
BAUX JEAN (Caudebronde)	SOULIE BENOIT			THOMANN JACQUES (Laprade)	GIRAUDEAU LAURE (Pradelles)
					MERCOL Karine (Fournes)



## - Délégations de pouvoirs

Le Président rappelle que des délégations de pouvoir peuvent être attribuées par le conseil au président et au bureau. Il propose que soient octroyées les délégations suivantes :

- du Conseil Communautaires au Président :

- \* Approuver les règlements intérieurs des services publics communautaires, à l'exception des tarifs qui sont approuvés en Conseil Communautaire
- \* Autoriser le recrutement d'agents non permanents (accroissement temporaire d'activité, remplacement titulaire indisponible, saisonniers)
- \* Contractualiser une ligne de trésorerie jusqu'à un montant maximum de 200 000 €
- \* Déposer un permis de construire

- du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire:

- \* Attribuer et signer les marchés publics et accords-cadres passés sous forme de procédure adaptée inférieurs à 90 000 €
- \* Conclure les conventions d'occupation du domaine public
- \* Conclure les conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de personnels
- \* Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

VOTE à l'unanimité.

## **Election des délégués COVALDEM 11**

Monsieur Le Président fait appel à candidature pour l'élection des délégués au COVALDEM 11.

Il est proposé :

Délégués titulaires :

Luciano STELLA

Jimenez Christian

Délégués suppléants :

Laurent RIVES

Jean-Louis PETERMANN

VOTE à l'unanimité

## **Election des délégués SYADEN**

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection des délégués au SYADEN.

Il est proposé :

Membre titulaire : Paul GRIFFRE

Membre suppléant : Eric BETEILLE

VOTE à l'unanimité

## **Election des délégués SYNDICAT BASSIN VERSANT DU FRESQUEL**

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection des délégués au syndicat bassin versant du Fresquel et rappelle qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 suppléant par collectivité adhérente au syndicat. Il est proposé pour :

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
BROUSSES ET VILLARET	JAMBERT MATHIEU	BOURJADE OLIVIER
CAUDEBRONDE	SALVAGNAC JEAN-PIERRE	CASINO LOIC
CUXAC-CABARDES	GRIFFE PAUL	RIVES LAURENT
FONTIERS-CABARDES	REY MICHEL	JIMENEZ CHRISTIAN
LACOMBE	SOULIE BENOIT	MAILLOL MARCEL
LES MARTYS	MARLRIC ANAIS	GARCIA FRANCK
SAISSAC	HERRERO DAVID	HERMET CAROLINE
SAINT-DENIS	CHABAUD ROBERT	VALLET FRANCIS

VOTE à l'unanimité

## **Election des délégués SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT**

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection aux délégués au Syndicat du bassin de l'Agout.

Il est proposé :

Membres titulaires : LASSALLE Nicolas et GROS Eric

Membres suppléants : HERRERO David et GUITARD André

VOTE à l'unanimité

## **Election des délégués SYNDICAT AUDE CENTRE**

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection aux délégués au Syndicat Aude Centre.

Il est proposé :

Membres titulaires	Membres suppléants
- GRIFFE Paul	- MENNEBOO Françoise
- MAHOUX MARC	- LASSALLE Nicolas
- MALRIC Anais	- GARCIA Franck
- CHIRON Julien	- COUTAND François
- CHIFFRE Guy	- RIEUSSEC Sylvette
- JUGE Laurence	- WOLLNY Peter
- SENILLE Hubert	- KLAWITER alexandra
- BRAIL Max	- DRUDI Régis
- FARGUES Jacques	- MAILLARD Marine
- DORIA Nadia	- BRIOL Evelyne
- BARTHAS Christian	- FERNANDEZ Gérard
- ESCUDIE Alain	- LAUSSE Denis
- BARTHAS Stéphane	- ESTEVE Jean-Louis
- GLEIZE Christian	- CALY Guy
- CROS Régis	- CONSTANS Damien

VOTE à l'unanimité

### **Election des délégués Pays Carcassonnais**

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection aux délégués au Syndicat du bassin de l'Agout.

Il est proposé : Jean-Pierre BOUISSET et Max BRAIL

VOTE à l'unanimité

### **Election des délégués GAL**

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection des délégués au GAL.

Il est proposé :

Membres titulaires : Jean-Pierre BOUISSET et Max BRAIL

Membres suppléants : Eric BETEILLE et Francis BELS

VOTE à l'unanimité

### **Election des délégués MLOA** (Mission locale de l'ouest audois)

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection des délégués à la MLOA.

Il est proposé :

Membre titulaire : Marie-Hélène BOUR

Membre suppléant : Stéphane BARTHAS

VOTE à l'unanimité

### **Election des délégués AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection des délégués à l'ATD.

Il est proposé :

Membre titulaire : Cyril DELPECH

Membre suppléant : Eric BETEILLE

VOTE à l'unanimité

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE LA MONTAGNE NOIRE**

Le président rappelle qu'il convient de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CIAS (aujourd'hui fixé à 8) et le mode de scrutin. Il est proposé de maintenir 8 membres et de retenir le mode de scrutin de liste bloquée (sans panachage).

VOTE à l'unanimité

## **Election des délégués EHPAD de Saissac**

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection des délégués à l'EHPAD de Saissac.

Il est proposé :

Cyril DELPECH (membre de droit)

Eric BETEILLE

Chantal CONSTANSA

VOTE à l'unanimité

## **Election des délégués FOYER DE VIE DE CUXAC**

Monsieur Le Président fait appel à candidatures pour l'élection des délégués au foyer de vie de Cuxac.

Il est proposé :

Cyril DELPECH (membre de droit)

Paul GRIFFE

Stéphane BARTHAS

Marie-Hélène BOUR

VOTE à l'unanimité

## **Indemnité de fonctions**

Le président rappelle que les fonctions de président, vice-présidents et de conseillers communautaires sont gratuites mais peuvent faire l'objet de versement d'indemnités de fonction pour compenser les frais engagés et les charges liées à l'exercice du mandat.

Pour rappel, les indemnités de fonction des élus sont fixées par le CGCT et calculées sur la base des éléments suivants :

- l'indice brut terminal de la fonction publique soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 : IB 1027 - IM 830.
- la strate démographique
- le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI, etc.).

C'est l'assemblée délibérante qui détermine les indemnités applicables dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale (addition de l'indemnité maximale du président et de celles des vice-présidents, dans la limite d'un nombre de VP correspondant à 20% de l'effectif du conseil).

Monsieur Le Président précise que les indemnités maximales attribuables sur notre collectivité, en conformité avec les strates de populations de 3 500 à 9 999 habitants sont les suivantes:

Président : 41.25 % de l'Indice brut terminal soit à ce jour 1 604.38€ par mois

Vice-présidents : 16.50% de l'Indice brut terminal soit à ce jour 641.75€ par mois

Monsieur le Président propose de voter les taux d'indemnités suivants :

- Pour le Président : 41.25 % de l'Indice brut terminal
- Pour les Vice-présidents : 13.75% de l'Indice brut

Et précise que l'enveloppe indemnitaire annuelle maximale attribuée sera de 41.25% de l'IB terminal x 12 mois + 13.75% de l'IB terminal x 7vp x 12 mois soit 64 174.92€ (1604.38x12 + 534.79 x 7 x 12)

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION : 0

POUR : 37

## **Questions Diverses**

Le Président rappelle qu'un achat groupé de véhicules électriques est en cours et concerne les communes de St Denis, MAS-Cabardès, Salsigne, Les Martyrs et Caudebronde. Ce kangooZE, dont le prix initial est proche des 30 000€ ttc, revient entre 8 000€ et 9 000€ HT (déduction faite des aides à la reprise, prime à la conversion et autres remises).

**Fin de séance à 21 h15**